

Séance ordinaire du 08 mars 2022

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois tenue le 8 mars 2022, à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances, les conseillers et conseillères présents sont :

District # 1 Madame Julie Demers
District # 2 Madame Lynda Pépin
District # 3 Monsieur Gilles Lévesque
District # 4 Monsieur Marc-André Vallières
District # 5 Madame Catherine De Blois
District # 6 Madame Nathalie Bérubé

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Dominic Boucher Paquette.

Mme Kim Leclerc, directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

2022-03-072 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "affaires diverses" ouverte.

2022-03-073 Adoption des procès-verbaux du 8 février, 21 février 2022

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les procès-verbaux du 8 et du 21 février 2022 soient adoptés et signés tels que présentés.

Dépôt des listes

La directrice générale & secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil une liste des chèques qu'elle a émis du 10 février 2022 au 4 mars 2022, tel qu'autorisé et exigé par le règlement de contrôle et suivi budgétaire. Un résumé des salaires versés du 1^{er} au 28 février 2022 est également déposé.

2022-03-074 Comptes du mois

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE les comptes présentés par la directrice générale, Greffière et secrétaire-trésorière en date du 9 février 2022 soient payés avec les fonds disponibles des postes budgétaires respectifs. Les chèques #202200087 à 202200134 sont émis.

Règlement #485-2022

Règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers (ères) du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois

Attendu qu'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux du gouvernement du Québec une corporation municipale peut par règlement de son conseil décréter la rémunération des membres du conseil;

Attendu qu'un avis public doit être donné par la directrice générale, Greffière & secrétaire-trésorière résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la session où le règlement doit être adopté laquelle session ne doit pas être tenue avant le vingt-et-unième (21^e) jour suivant la publication de cet avis public qui mentionne également les sommes annuelles que le projet de ce règlement prévoit pour le maire et les conseillers;

Attendu que cet avis public doit être publié conformément à la loi qui régit les municipalités;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux en date du 31 janvier 2022, par Monsieur Marc-André Vallières;

En conséquence

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,

QUE le règlement 485-2022 soit adopté par ce conseil, et qu'il soit statué et décrété comme suit :

Article 1 : Le présent règlement portera le titre de : Règlement concernant la rémunération du maire et des conseillers (ères) du conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois;

Article 2 : Rémunération de base et allocation de dépense annuelle

2.1 : Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé annuellement au maire à titre de rémunération de base une somme de 10 637.00 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 5 318.50 \$ égale à la moitié du montant de la rémunération;

2.2 : Il est décrété par le présent règlement qu'il sera versé annuellement à chacun des conseillers (ères) à titre de rémunération de base une somme de 3 545.00 \$ et à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction, une somme de 1 772.50\$ égale à la moitié du montant de la rémunération.

2.3 : Dans le cas d'élection la rémunération de base et l'allocation de dépense sont versées à la personne qui est nouvellement élue.

2.4 : Dans le cas où une personne est élue par acclamation, la rémunération de base ainsi que l'allocation de dépense sont versées proportionnellement au nombre du jour écoulé durant le mois, entre le conseiller (ère) sortant et celui élu par acclamation.

Article 3 : Rémunération et allocation de dépense payable à la présence

3.1 : Il est décrété par le présent règlement qu'il soit versé à la présence du maire et des conseillers/conseillères aux sessions ajournées ou spéciales, ainsi qu'aux deux comités pléniers mensuels du conseil la somme de 50.00 \$ à titre de rémunération et la somme de 25.00 \$ à titre d'allocation d'une partie des dépenses inhérentes à sa fonction.

3.2 Exception :

3.2.1. : Si deux sessions et/ou comité plénier ont lieu dans une même journée, de façon non consécutive, mais que cela ne nécessite pas le déplacement des élus à l'extérieur des bâtisses ou des terrains municipaux, une seule rémunération et une seule allocation seront payées à l' élu (e) présent.

Article 4 : Rémunération et allocation de dépense payable pour la présence du maire ou des conseillères et conseillers lorsqu'ils sont délégué (e) s sur certains comités :

4.1 Les délégués aux comités suivants pourront recevoir la rémunération prévue à l'article 3.1 :

- comité incendie (exceptionnellement pour les rencontres qui touchent le dossier de schéma de couverture de risque)
- Trans-Autonomie
- Comité culturel de la MRC du Granit
- Comité des Loisirs de la MRC

** Il s'agit des comités pour lesquels les rencontres sont à l'extérieur de la municipalité.

Article 5 : Compensation pour perte de revenus :

5.1 : Il est décrété par le présent règlement qu'il soit versé à titre de compensation pour perte de revenus la somme de 100.00 \$ par jour, ou 50.00 \$ par demi-journée, à tout élu (maire, conseiller, conseillère) qui **subit une perte de salaire** pour représenter la municipalité lors d'un des événements suivants :

- Cour
- Rencontre avec un député, ministre, ou représentant d'organisme gouvernemental pour une demande de subvention
- Rencontre avec un député, ministre, ou représentant d'organisme gouvernemental pour l'avancement d'un dossier important pour la municipalité
- Conférence de presse au sujet d'un dossier dont le conseil juge la nécessité d'y participer
- Journée de formation
- Rencontre d'information

5.2 : La présence de l' élu (E.) à cette journée doit être autorisée au préalable par le conseil municipal.

Article 6 : Compensation pour la célébration d'un mariage civil

Il est décrété par le présent règlement qu'il soit versé à titre de compensation la somme de 150.00 \$ par mariage civil qui sera célébré par un membre du conseil qui a reçu son autorisation à célébrer par le Ministère de la Justice en vertu du premier alinéa de l'article 366 et de l'article 521.2 du Code civil du Québec.

Article 7 : Avance : Il est décrété par le présent règlement qu'il est possible de verser une avance d'argent à un membre du conseil qui participe à un congrès. Dans les 30 jours suivants, le congrès, le membre du conseil doivent présenter les pièces justificatives reliées à ce déplacement et un ajustement doit s'en suivre, s'il y a lieu.

Article 8 : rétroactif : Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 9 : Entrée en vigueur : le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

Article 10 : Le présent règlement abroge le règlement 480-2021 et toutes autres dispositions précédentes incompatibles avec le présent règlement.

2022-03-076 Avis de motion – Règlement 490-2022 Règlement relatif à la tarification des services municipaux

La conseillère Madame Julie Demers donne avis de motion qu'un règlement sera présenté remplaçant le règlement de 2020 relatif à la tarification des services municipaux en vue de son adoption dans une prochaine séance.

2022-03-077 Présentation du projet de Règlement 490-2022 Règlement relatif à la tarification des services municipaux

La conseillère Madame Julie Demers présente le projet de règlement remplaçant le règlement de 2020 relatif à la tarification des services municipaux en vue de son adoption.

2022-03-078 Vente pour non-paiement des taxes municipales

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code Municipal il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, une liste des personnes endettées envers la Municipalité ;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 17 mars 2022, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, une Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire de la Municipalité, et ce, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée par le conseil municipal pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l'année 2022 et qu'elle soit autorisée à protéger la créance de la municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, que monsieur Dominic Boucher-Paquette, maire, soit autorisé à représenter la municipalité et à signer tous les documents requis.

(suite résolution 2022-03-078)

QU'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 6425-65-0206
Propriétaire : Christian Junior Bergeron
Numéro de cadastre : 4 767 505
Taxes municipales et intérêts : 547.78\$
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$
Total des taxes dues : 547.78\$

Numéro de matricule : 6425-66-0106
Propriétaire : Alexis Bergeron
Numéro de cadastre : 4 767 508
Taxes municipales et intérêts : 502.26\$
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$
Total des taxes dues : 502.26\$

Numéro de matricule : 6728-11-0247
Propriétaire : Alexis Bergeron
Numéro de cadastre : 6 228 684
Taxes municipales et intérêts : 2 662.86\$
Taxes scolaires et intérêts : 31.78\$
Total des taxes dues : 2 694.64\$

Numéro de matricule : 6025-35-9450
Propriétaire : Hélène Jolicoeur
Numéro de cadastre : 5 050 568
Taxes municipales et intérêts : 760.98\$
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$
Total des taxes dues : 760.98\$

Numéro de matricule : 5928-94-5579
Propriétaire : Les Immeubles Pollender Inc.
Numéro de cadastre : 4 767 051
Taxes municipales et intérêts : 25 181.55\$
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$
Total des taxes dues : 25 181.55\$

Numéro de matricule : 6028-04-8877
Propriétaire : Lise Pellerin et Martin Lamothe
Numéro de cadastre : 6 321 227
Taxes municipales et intérêts : 1 726.73\$
Taxes scolaires et intérêts : 0.00\$
Total des taxes dues :

Numéro de matricule : 6427-90-3686
Propriétaire : Patrice-Sylvain Guy et Mélanie Norbert
Numéro de cadastre : 4 767 593
Taxes municipales et intérêts : 3 867.66\$
Taxes scolaires et intérêts : 107.64\$
Total des taxes dues : 3 975.30\$

Numéro de matricule : 6527-90-1861
Propriétaire : Réjean Toutant
Numéro de cadastre : 4 865 110 et 4 767 821
Taxes municipales et intérêts : 2 220.72\$
Taxes scolaires et intérêts : 21,49\$
Total des taxes dues : 2 242.21\$

(suite résolution 2022-03-078)

Numéro de matricule :6425-67-7456
Propriétaire : Yves Lataille et Évangeline Plante
Numéro de cadastre : 4 767 529
Taxes municipales et intérêts : 952.80\$
Taxes scolaires et intérêts :0.00\$
Total des taxes dues : 952.80\$

Autorisation congrès maire

Reporté

2022-03-079 Congrès directrice générale

ATTENDU Qu'à chaque année l'ADMQ organise un congrès pour ces membres;

ATTENDU QUE durant les jours de congrès, il y a plusieurs formations intéressantes afin d'améliorer les connaissances de la directrice générale dans le cadre de son travail;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise la directrice générale à participer au congrès qui a lieu du 15 au 17 juin 2022, à Québec au coût de 539.00\$ avant taxes.

QUE le conseil autorise les dépenses en lien avec le congrès, soit : hébergement, repas et frais de déplacement.

2022-03-080 Renouvellement du forfait d'hébergement chez Numérique

ATTENDU QUE le forfait pour l'hébergement du site internet de la Municipalité est renouvelable à chaque année;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil renouvelle le forfait pour le site internet de la Municipalité au montant de 1 500\$ avant taxes.

2022-03-081 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie -17 mai

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres

(suite résolution 2022-03-081)

personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par Monsieur Marc-André Vallières,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

DE proclamer le 17 mai journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

2022-03-082 Autorisation émission de permis de feu

ATTENDU QUE le conseil peut autoriser des pompiers à émettre des permis de feu au citoyen lorsque le bureau municipal est fermé.

ATTENDU QUE nous n'avons que deux pompiers qui sont responsables de l'émission des permis pour l'instant en dehors des heures d'ouverture du bureau;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise M. Francis Lussier à émettre des permis de feu.

2022-03-083 Achat d'habit de combat pour les pompiers

ATTENDU QUE les habits de combat des pompiers arrivent à expiration;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'achat de 15 habits de combats chez Aréo-feu pour un montant total de 34 620\$ avant taxes.

QUE le conseil prenne un arrangement de financement avec Aréo-feu pour séparer la facture sur 2 années, un frais de 5% sera appliqué sur la moitié de la facture qui sera financé.

2022-03-084

Achat de calcium en liquide

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 79 500 litres de chlorure de calcium liquide, pour l'ensemble des chemins municipaux pour un montant de 24 597.30\$ avant taxes chez Enviro Solutions Canada Inc..

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 39 000 litres de chlorure de calcium liquide, pour les chemins autorisés au Domaine des Appalaches pour un montant de 12 066.60\$ avant taxes chez Enviro Solution Inc.

2022-03-085

Adoption du projet de règlement 489-2022 décrétant l'achat d'un camion de déneigement et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût

ATTENDU QUE la municipalité a donné un avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement 489-2022 décrétant l'achat d'un camion de déneigement et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût à la séance extraordinaire du 21 février 2022;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire une demande adressée à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité avant de faire l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vue de son approbation.

Il est proposé par Madame Lynda Pépin,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le conseil adopte le projet de règlement 489-2022 décrétant l'achat d'un camion de déneigement et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût en vue de son adoption final conditionnel à l'approbation du Ministère.

2022-03-086

Contrat de déneigement avec le ministère des Transports

ATTENDU QUE le conseil a signifié son intérêt de reprendre le contrat de déneigement avec le ministère des Transports dès la prochaine saison 2022-2023;

ATTENDU QUE le ministère nous a fait parvenir une nouvelle proposition ;

ATTENDU QUE ce nouveau contrat porte le #851000293 et le # dossier 9006-22-4526 ;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le maire est autorisé à signer le nouveau contrat de déneigement avec le ministère des Transports.

**2022-03-087 Formation sur les mesures
transitoires – Inspecteur en bâtiment**

ATTENDU QUE le régime transitoire est entré en vigueur le 1er mars 2022;

ATTENDU QU'Il constitue un régime d'autorisation municipale visant les activités réalisées dans les milieux hydriques. Il encadre l'agriculture qui est actuellement pratiquée dans le littoral des lacs et cours d'eau. Il apporte également des ajustements au régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement afin de tenir compte, notamment, de la vulnérabilité des personnes et des biens.

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents
QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment, M. Ghislain Lambert de suivre la formation sur les mesures transitoires au coût de 304.85\$ avant taxes.

**2022-03-088 Autorisation de participer au congrès
COMBEQ**

ATTENDU Qu'à chaque année la COMBEQ organise un congrès pour ces membres;

ATTENDU QUE durant les jours de congrès, il y a plusieurs formations intéressantes afin d'améliorer les connaissances de l'inspecteur en bâtiment dans le cadre de son travail;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment à participer au congrès qui a lieu du 21 au 23 avril 2022, à Trois-Rivières au coût de 320.00\$ avant taxes.

QUE le conseil autorise les dépenses en lien avec le congrès, soit : hébergement, repas et frais de déplacement.

2022-03-089 Modification au règlement de zonage

ATTENDU QUE le conseil souhaite bonifier le règlement 363-2010 règlement de zonage

ATTENDU QUE la municipalité souhaite apporter des modifications à son règlement en ce qui a trait aux sujets suivants :

- Ajout de normes d'installation d'une jupe pour un bâtiment sur piloti ou pieux;
- Modification de la distance entre deux entrées en périmètre urbain.
- Réglementer l'installation des thermopompes
- Exiger une copie du certificat de localisation lors de la construction d'une nouvelle résidence
- Interdire le stationnement de véhicule lourd en Vill-1
- Créer une zone le long de la 212 plus permissive pour certains usages
- Morcellement de la zone Vill-1 en 3 zones
- Réglementer la hauteur des murs de soutènement
- Dispositions relatives à la densité d'occupation du sol pour les ensembles de résidences de tourisme
- Permettre les dômes dans une zone spécifique
- Enlever le type de fondation sur bloc de bois et ajout de l'isolation sous les fondations ayant une profondeur inférieur 1,37m

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement.

QUE le conseil mandate M. Patrice Gagné pour procéder au projet de modification du règlement no 363-2010 règlement de zonage de la Municipalité de Notre-Dame-des-Bois.

**2022-03-090 Demande à la CPTAQ – Roméo
Charbonneau**

ATTENDU QUE la demande de monsieur Charbonneau consiste à permettre l'aliénation et la vente du lot 5 050 547, dont la superficie est de 25.80 hectares;

ATTENDU QUE le lot sera ajouté à la production agricole de monsieur Alexis Charbonneau, dont les lots sont contigus au lot en demande, et qui dépassera ainsi 100 hectares et le site projeté pour la construction d'une cabane à sucre serait idéalement situé sur ce lot;

ATTENDU QUE le résidu des lots de monsieur Charbonneau sera de 261.21 hectares;

ATTENDU QUE les deux propriétés formeront des productions viables;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois appuie la demande de Monsieur Charbonneau et recommande à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter la demande présentée par Monsieur Charbonneau.

2022-03-091 Service SAE+

Considérant la volonté de la municipalité de Notre-Dame-des-Bois d'offrir un service d'animation estival de qualité pour sa population en 2022;

Considérant que la Société de Développement Économique du Granit offre une bonification de son aide par l'intermédiaire de la certification SAE+;

Considérant que la certification SAE+ est un apport bénéfique pour améliorer plusieurs volets d'un camp de jour et que cet engagement régional solidifie l'offre en matière de service d'animation pour l'ensemble des municipalités participantes;

Il est proposé par Madame Catherine De Blois,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Bois s'engage à payer le montant de base de 700 \$ en plus des frais reliés à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, en collaboration avec Granit Action, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :

L'adhésion à la certification SAE+ se décline ainsi;

- 700\$ par SAE pour l'accompagnement des animateurs et gestionnaires = 700\$
- Soutien au recrutement des animateurs
- Accompagnement à la mise en place du service
- Boite à outils virtuelle
- Location de capsules d'animation sans frais
- Soutien et intervention en collaboration avec le CIUSS

- o Soutien des animateurs et visites dans le SAE
- o Rapports d'observation hebdomadaires
- o Groupe Facebook privé pour les gestionnaires et les animateurs

- 140\$ par animateur pour la formation DAFA de 30 heures X__ animateurs
 - o Formation sur deux journées
 - o Autobus
 - o Repas et hébergement
 - o Cahier de l'animateur
 - o Évaluation de fin de stage DAFA
 - o License DAFA

- 60\$ par animateur pour la formation secouriste de 8 heures X __ animateurs
 - o Formation secouriste reconnue (45\$)
 - o Manuel de formation (15\$)

- 125\$ par atelier de loisir culturel d'une demie journée (max 4) X _____ ateliers
 - o Ateliers d'une valeur de 200\$ (50\$ offert par le CSLE et 25\$ offert par la SDEG par atelier)
 - o Offerts aux groupes de 10 à 20 jeunes

**2022-03-092 Ouverture de poste pour animateurs
pour le SAE**

ATTENDU QUE la municipalité à fait une demande d'aide financière afin d'obtenir un service d'animation estivale;

ATTENDU QUE la municipalité recherche trois animateurs pour combler les postes d'animation estivale;

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil souhaite faire paraître dans le journal plein la vue ainsi que sur les réseaux sociaux l'ouverture de poste pour le service d'animation estivale

2022-03-093 Distribution d'arbres

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec en collaboration avec l'Association forestière du sud du Québec offre gratuitement des arbres indigènes;

ATTENDU QU'UN des objectifs est d'inciter la population à poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration de l'environnement.

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QU'une demande d'arbres soit effectuée.

QUE la date de distribution sera publicisée dans le Journal *Plein la Vue*.

**2022-03-094 Achat d'un ordinateur pour la
Directrice adjointe**

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents,

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur chez Mégaburo au coût de 856.92\$ avant taxes.

2022-03-095 Achat de deux écrans pour ordinateur

Il est proposé par Madame Nathalie Bérubé,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise l'achat de deux écrans pour ordinateur chez Mégaburo pour un montant de 429,12\$ avant taxes.

**2022-03-096 Renouvellement du contrat Infotech
service 2022-2023**

ATTENDU QUE nous devons renouveler le contrat de soutien de service pour la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023 avec notre fournisseur de comptabilité, Infotech;

Il est proposé par Monsieur Gilles Lévesque,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil renouvelle le contrat avec infotech au montant de 6 180.00\$ avant taxes.

2022-03-097 Remboursement frais de téléphone

ATTENDU QUE lors d'une rencontre avec le conseil avec l'application Zoom, des frais d'interurbain ont été chargés;

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents

QUE le conseil autorise le remboursement des frais d'interurbain de 65.65\$ à Madame Catherine De Blois.

**2022-03-098 Autorisation de passage 2-3 juillet
2022 CanadaMan/ Woman**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon SPRINT et un triathlon extrême les 2 et 3 juillet prochain;

ATTENDU QUE les participants emprunteront en vélo plus de 180 km de route et à la course quelques 42 kilomètres sur les routes le 3 juillet prochain;

ATTENDU QUE le comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile;

(suite résolution 2022-03-098)

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers.

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution.

D'AUTORISER le triathlon extrême Canadaman/Canadawoman à circuler sur le parcours déterminé par Endurance Aventure qui traverse dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois le 3 juillet prochain.

QUE cette résolution soit transmise au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

Période de questions

Le maire, et les élus répondent aux questions du public.

- Questions en lien avec l'abat-poussière sur les chemins du Domaine.
- Déneigement.
- Information sur des roulottes stationnées
- Règlement sur le stationnement sur les chemins du Domaine.

2022-03-099 Levée de la séance

Il est proposé par Madame Julie Demers,
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE la présente séance soit levée. Il est 20h52.

M. Dominic Boucher-Paquette
Maire

Mme Kim Leclerc
Directrice générale, Greffière &
Secrétaire-trésorière